

30 DEC. 2019

DÉLÉGATION TERRITORIALE DE LA MAYENNE
Département : Santé Publique et Environnementale

Dossier suivi par : Gérard Grousseau
Tél. : 02 49 10 47 82
Mél. : ars-dt53-sspe@ars.sante.fr

La Directrice de la délégation territoriale de la
Mayenne,

à

Direction Départementale des Territoires
Monsieur Jean Pierre Roche
Service Eau et Biodiversité
Unité Milieux Aquatiques
Rue Mac Donald
BP 23009
53063 LAVAL Cedex 9

Laval, le 30 décembre 2019

Objet : AEU_53_2019_33_DIG_AEU_JAVO

P.J. :

Vous m'avez transmis pour avis le dossier de demande d'autorisation visée en objet concernant le projet de restauration de milieux aquatiques sur les bassins de la Jouanne, du Vicoin, de l'Ouette et de Laval Agglomération.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'émetts un avis favorable à ce dossier sous les réserves suivantes :

- D'une manière générale, la réalisation des travaux devra prendre en compte la protection des captages d'eau destinée à la consommation humaine au travers du respect des prescriptions relatives aux périmètres de protection des captages. Le dossier devrait recenser précisément les cas où des travaux sont réalisés à l'intérieur de périmètres de protection de captages.

- En ce qui concerne plus particulièrement la prise d'eau de Changé sur la Mayenne servant à l'alimentation en eau de Laval Agglomération, les travaux réalisés à l'amont devront être conduits avec une vigilance particulière de façon à limiter les impacts sur la qualité de l'eau (mise en suspension de sédiments, augmentation de la turbidité, rejet accidentel d'hydrocarbures). La collectivité gestionnaire de la prise d'eau devra être avertie des travaux se déroulant à l'amont de son installation de façon à ce que le traitement et les horaires de pompage puissent être adaptés si nécessaire.

Pour la directrice de la délégation territoriale,
Pour la responsable du département
Santé Publique et Environnementale



Gérard GROUSSEAU